Informations pratiques

❒ Dates et horaires
Le 6 mai 2010 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Le 7 mai 2010 de 9h00 à 12h
Accueil des participants à partir de 08h30

❒ Tarif
Tarif adhérent 980,00 Euro net
ou
Tarif non adhérent 1150,00 Euro net

❒ Lieu
Paris

❒ Contacts et inscriptions
Complétez et retournez le bulletin de participation accompagné de votre règlement à ARCURIAL dont l'adresse figure ci-dessous.

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Cette journée peut faire l'objet d'une convention de formation.
Une attestation de présence est remise au stagiaire à l'issue de la formation à la seule condition d'avoir assisté à l'intégralité de la formation.

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org *contact@arcurial.org*

ARCURIAL
la formation au PPP

Economie et gestion des risques

6 et 7 mai 2010
à Paris

ARCURIAL
16 avenue Charles Floquet 75007 Paris
Téléphone : +33(1).47.34.64.60 et +33(6).76.99.68.41
Formation IDF 11754255375 – agrément CNFEL
www.arcurial.org *contact@arcurial.org*

Les contrats de Partenariat Public Privé

« Depuis la fin des années 60 et particulièrement depuis les lois Deferre (82-83), les élus et les responsables nationaux et locaux se préoccupent d'améliorer qualitativement, mais au moindre coût, les services que les pouvoirs publics doivent apporter à nos concitoyens.
En France, les autorités publiques, les opérateurs publics et privés et leurs conseils ont rivalisé d'ingéniosité pour trouver des formules efficaces et opérationnelles dans ce domaine. La délégation de service public en est une, mais elle ne pouvait être étendue à différents secteurs d'activité dont le financement, la mise en place et l'entretien des infrastructures relèvent du secteur privé mais pas l'exploitation qui reste au secteur public. C'est ainsi qu'on parle maintenant plus généralement de "PPP" (partenariats public privé). Aujourd'hui de nombreux pays nous envient nos recettes diverses dans ce domaine et on parle de PPP à la française de Montréal à Pékin en passant par Mexico.
Dans cet univers de plus en plus technique du service public de qualité, il apparaît que les élus et leurs cadres techniques et administratifs peinent à se retrouver entre les différentes formules, que ce soit en France ou à l'étranger. On ne peut que constater des besoins croissants de formation dans toutes les disciplines concernées et c'est dans ce but que nous avons créé Arcurial, en partenariat avec des élus, des enseignants et des professionnels de haut niveau.

Stéphane ROBERLIN, Délégué général ARCURIAL

Population visée par cette formation

Les entreprises, les Services centraux de l'Etat, les Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat, les Elus, les Chefs de services en charge de la commande publique
les Directeurs généraux des services, les Directeurs des services techniques, juridiques et financiers, les SEM, OPHLM et hôpitaux,
les juristes et avocats.



2 Jours : Economie et gestion des risques
6 et 7 mai 2010 à Paris

La mesure du risque est un élément essentiel du contrat global de partenariat.
Elle conditionne le montage du contrat et son coût.
Les responsables territoriaux doivent apprendre à maîtriser ces nouveaux paramètres de la commande publique.

OBJECTIFS :
•Examiner les différentes formes de montages contractuels et financiers
•Maîtriser leur technique et leurs conditions de mise en œuvre
•Identifier les étapes clés de la passation du montage

CONTENUS :
•Nature et identification des risques
• Principes de répartition des risques
- Répartition entre la personne publique et la personne privée
-Répartition au sein de la personne privée
•Principes de « bancabilité »
-Principes généraux
* Maîtrise du risque juridique
* Réduction du niveau de la dette avant la mise en service
* Réduction de l'exposition de la société concessionnaire
* Protection des droits des banques en cas de défaut de la société concessionnaire
-Principes transversaux
* Contrats « back to back »
* Sujétions imprévues et force majeure
* Sécurités associées au projet